

CONSEIL DE LIGUE

COMPTE RENDU DU MARDI 15 DECEMBRE 2020 EN VISIOCONFERENCE

Présidence : M. Bruno BRONGNIART

Présents : Mme Brigitte BACQUEVILLE – Mlle Evelyne BAUDUIN – MM. Cédric BETTREMIEUX – Bernard COLMANT – Michel CORNIAUX – Michel DECROIX – Mme Nathalie DEPAUW - Philippe FOURE – Jean Louis GAMELIN (non-votant) – Michel GENDRE – Stephan ISLIC – Jacques LIENARD – Gérard PIQUE – Pascal POIDEVIN – Franck PORET – Jean Yves TAS – Stéphane TOUSART – Pascal TRANQUILLE.

Excusés : MM. Claude COQUEMA – Marcel GLAVIEUX – Georges FLOURET – Ruddy BUQUET

Assistent :

M. Thierry JANAS - Directeur Général Adjoint

M. Emmanuel PARSY - Directeur du Centre Fernand Duchaussoy

M. Philippe BOMBART – Président de la commission régionale d'arbitrage

Mme Odile WILLAY – Directrice Technique Régionale



1/ Approbation du PV du Conseil de Ligue du 11 Novembre 2020 en visioconférence

Le projet de compte-rendu envoyé aux membres est adopté à l'unanimité et devient procès-verbal.

2/ Informations du Président présentées par Thierry JANAS

Bruno BRONGNIART indique qu'il s'agit du dernier Conseil de la mandature avant l'assemblée générale des clubs avec élection du nouveau Conseil de Ligue.

Dans un souci de neutralité, Bruno BRONGNIART n'interviendra que sur sollicitation dans cette séance du Conseil, à finalité essentiellement administrative.

Le Président et le Conseil de Ligue présentent leurs très sincères condoléances aux familles de :

- M. Gérard HOULLIER, ancien directeur technique national et sélectionneur de l'équipe de France,
- M. Michel MUFFAT-JOLY, président du district Isère et de la commission fédérale du futsal,
- M. André LEMAIRE, ancien président de la commission régionale de discipline et de la commission régionale de gestion des clubs,
- M. Michel DESANTE, frère jumeau de Bernard DESANTE, membre de la commission régionale de discipline,
- M. Maurice DEGANS, ancien secrétaire de l'USL DUNKERQUE.

* Remerciements :

Thierry JANAS remercie, à titre personnel, deux membres du Conseil de Ligue qui ont fait part de leur décision de ne pas être candidat pour siéger au sein du futur Conseil de Ligue et qui se sont largement investis depuis la fusion des Ligues Nord-Pas-de-Calais et Picardie :

- M. Bernard COLMANT, secrétaire général de la LFHF,
- M. Jacques LIENARD, ancien secrétaire général de la Ligue de Picardie.

Il propose au Conseil qui l'accepte qu'ils soient tous deux chargés de rédiger le procès-verbal de ce dernier Conseil de Ligue.

Il remercie Franck PORET (Côte d'Opale) et Pascal TRANQUILLE (Somme) nouveaux présidents dans leur district, pour leur présence.

* Informations FFF :

- Mesures dérogatoires du Comex du 25 novembre 2020 relatives au statut de l'arbitrage pour l'examen de la situation des clubs en raison de la situation sanitaire :

- * Report du 31 janvier 2021 au 31 mars 2021 des dates des sessions de formation,
- * Publication de la liste des clubs en infraction fixée au 30 avril 2021,
- * Comptabilisation des effectifs repoussée au 30 juin 2021,
- * Décalage des dates concernant la fixation des mutations supplémentaires et des amendes concernant les clubs en infraction.

- Le vœu de l'US QUIEVY (surclassement de jeunes joueuses féminines en mixité dans les équipes de garçons) : avis défavorable de l'ensemble des instances concernées : DTN – commission fédérale des règlements et contentieux – direction médicale de la FFF (comme l'avait laissé présager le Dr PROVILLE lors de l'assemblée générale de Valenciennes).

Dans ces conditions, la FFF n'examinera pas ce vœu.

* CNOSF :

Le Conseil de ligue a accepté la proposition de conciliation dans le dossier CHEVRIERES-GRAND-FRESNOY US :

- Avis favorables : 15
- Avis défavorables : 2

Le club et le CNOSF ont été informés de cette décision.

3/ Situation sanitaire et compétitions 2020/2021 :

- Application des messages Hotline de la FFF faisant suite aux décisions gouvernementales.
 - La transcription des messages transmis sur le site de la Ligue est la seule source officielle d'information.
 - Le tableau diffusé par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports du 10 décembre concernant regroupement et présence sur le terrain a été modifié le 15 décembre.
- La LFHF est en attente de la réception d'éclaircissements de la part de la FFF.

4/ Assemblées générales des districts et Ligue – élections des présidents et des comités directeurs de district – avec félicitations aux président(e)s élu(e)s :

Aisne	Pascal POIDEVIN
Artois	Evelyne BAUDUIN (nouvelle)
Côte d’Opale	Franck PORET (nouveau)
Escaut	Stefan ISLIC
Flandres	Cédric BETTREMIEUX
Oise	Claude COQUEMA
Somme	Pascal TRANQUILLE (nouveau)

*** Assemblée générale de la LFHF :**

- Modalité : assemblée générale dématérialisée : adoption à l’unanimité.

- Présentation de deux sociétés susceptibles d’être retenus : OOPn et LUMIX.

Des informations sont transmises concernant leurs interventions lors des assemblées générales des districts Artois, Aisne, Oise, Somme et des ligues : Paris-Ile-de-France et Grand-Est.

Une réflexion est menée sur le coût de la prestation pour une assemblée susceptible de convier de 1 000 à 1 500 clubs.

Option par OOPn :

- Mise en place d’un groupe de travail pour assurer transparence et équité entre les deux listes candidates.

Ce groupe comprendra Bernard BLONDEAU - Président de la CRSOE, Bernard COLMANT - Secrétaire général, Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint et deux membres représentants des listes en présence désignés par Bruno BRONGNIART et Cédric BETTREMIEUX.

- Rappel des modalités électorales :

* présence obligatoire des clubs de Ligue,

* les clubs de district peuvent se faire représenter par un autre club,

* chaque club ne peut disposer au maximum que de 4 procurations.

- Les procurations doivent être nominatives. Aucune procuration en blanc ne sera validée, ni acceptée.

- L’éventualité d’un enregistrement vidéo par les deux candidats est envisagé avec des modalités qui seront définies par le groupe de travail avec la commission régionale de surveillance et contrôle des opérations électorales.

- Une intervention en direct des deux candidats lors de l’assemblée dématérialisée est retenue avec possibilité de réponse aux questions posées.

- Nécessité d’établir la liste des invités à l’assemblée générale.

- Thierry JANAS établira, avec les services de la Ligue, l’ensemble des éléments administratifs envoyés aux clubs pour le 24 décembre, dernier délai.

5/ Approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale élective de la LFHF du 9 janvier 2021 :

Adoption à l'unanimité :



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DEMATERIALISEE LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE DU SAMEDI 09 JANVIER 2021 A 10H00

ORDRE DU JOUR

Adopté lors du Conseil du 15/12/2020

- ◆ Accueil et ouverture de l'Assemblée par **M. Bruno BRONGNIART – Président**
- ◆ Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 02 Novembre 2019 à Péronne publié sur le site de la Ligue
- ◆ Présentation par M. **Pascal POIDEVIN – Trésorier Général** du Bilan et du Compte de Résultat arrêtés au 30/06/2020 et publiés sur le site de la Ligue
- ◆ Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes
- ◆ Approbation du Bilan et du Compte de Résultat par l'Assemblée Générale et affectation du résultat
- ◆ Election du Conseil de Ligue de la LFHF 2021/2024 :
 - Modalités de vote,
 - Présentation des listes,
 - Vote,
 - Intervention du Président élu.
- ◆ Election de la Délégation de la LFHF aux Assemblées Fédérales et de la LFA :
 - Modalités de vote,
 - Présentation des candidats,
 - Votes,
 - Proclamation des résultats.
- ◆ Présentation du Budget Prévisionnel 2020/2021 et vote
- ◆ Propositions de modifications des Règlements de la LFHF et votes :
 - Règlements des Championnats Seniors Masculins
 - Règlements des Championnats Seniors Féminins

6/ Présentation du bilan et compte de résultats 2019/2020 par Pascal POIDEVIN :

Le bilan, les comptes de résultats et le rapport financier sont adoptés et seront envoyés aux clubs avec l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Les faits marquants sont :

- l'impact consécutif à l'arrêt des compétitions,
- la prise en charge des modalités de travail du personnel pendant le confinement,
- la mise en place d'un fonds de solidarité,
- les conséquences du confinement sur l'activité du Centre Technique Fernand Duchaussoy, depuis la livraison des locaux le 13 mars 2020, veille du confinement.

7/ Perspectives sur le montant des finances solidaires 2020/2021 :

La situation financière actuelle conduit à envisager l'attribution de 5 ballons par club dans le cadre des finances solidaires.

Cette décision est adoptée par l'ensemble du Conseil, à l'exclusion d'une abstention.

8/ Prise de connaissance des candidatures du Conseil de Ligue et aux assemblées fédérales et de la LFA (Bernard BLONDEAU) :

- Présentation des 2 listes de 15 membres comportant 11 membres et 4 postes spécifiques (arbitre, éducateur, femme, médecin) conduites par :

- * Bruno BRONGNIART,
- * Cédric BETTREMIEUX.

- Les deux listes correspondent aux conditions générales d'éligibilité.

- Recevabilité des candidatures au poste de président et de président-délégué de la Ligue.

- Recevabilité des candidatures, au titre de président-titulaire et suppléant de districts :

- * recevabilité : Aisne, Artois, Flandres, Oise, Somme,
- * irrecevabilité : Côte d'opale et Escaut.
- * les irrecevabilités sont susceptibles d'appel auprès du CNOSF.

- Recevabilité au titre de :

- * délégués par tranche de 50 000 licenciés,
 - * Délégué des clubs participant aux championnats nationaux,
 - * Délégué du football diversifié,
- et leurs suppléants.

9/ Intervention de Bernard COLMANT :

« Merci au Président pour sa parfaite communication. Je peux comprendre que l'on souhaite repartir avec des nouveaux membres mais la moindre des corrections est d'informer les personnes qu'il ne

reprend pas en expliquant pourquoi et ne pas les laisser dans l'ignorance. Je pense que 4 ans de travail au sein de la Ligue sans compter son temps méritent un peu de respect ».

10/ Propositions de modifications des règlements de la LFHF :

Bernard COLMANT et Jacques LIENARD ont apporté les modifications proposées concernant :

1/ Championnats seniors masculins 2020/2021 :

Modifications consécutives à la réunion des clubs de championnat régional qui a eu lieu à Amiens le 19 septembre 2020 pour les clubs de R1 :

- Article 11 maintien des 3 groupes de 12 équipes en R1, 4 groupes de 12 en R2 et retour à 8 groupes de 12 clubs en R3.

Ces modifications sont établies pour un championnat se terminant dans les conditions normales.

Si la FFF décidait de modifier les conditions de déroulement des compétitions en fonction de la COVID 19, le Conseil de Ligue devra procéder aux aménagements nécessaires.

- Article 15 – modifications concernant le nombre d'équipes de jeunes : les équipes de R1 n'ont plus l'obligation d'avoir une équipe de jeunes en Ligue mais maintien des exigences du nombre d'équipes de jeunes :

R1 : 3 dont 2 à 11,

R2 et R3 : 2 dont 1 à 11.

- Regroupement de jeunes (entente, groupement)

2/ Championnats seniors féminins :

Modification à l'article 32 en application des règlements généraux de la FFF.

Le Conseil adopte à l'unanimité les deux propositions de modifications des règlements de la LFHF.

11/ Question diverse : concernant le nombre minimum de rencontres arbitrées par saison (Claude COQUEMA).

Proposition de modification du quota du nombre de matchs à réaliser par arbitre chaque saison

- Clubs régionaux : 18

- Clubs de district : 15.

- Le Conseil de Ligue a déjà statué sur cette question en septembre 2020 ; à l'époque, seul Claude COQUEMA avait voté en faveur de cette modification.

- Le nombre d'arbitre reste globalement insuffisant et il y a suffisamment de matchs dans une saison normale pour que chaque arbitre atteigne le chiffre 18.

- Il y a bien sûr une facilité lorsque les clubs disposent de plusieurs arbitres (transfert de quelques matchs entre arbitres).

Plusieurs membres insistent sur le nombre globalement insuffisant d'arbitres et la nécessité de poursuivre un effort de recrutement et de formation.

Le Conseil maintient à l'unanimité à 18 le nombre de matchs minimum que doit réaliser chaque arbitre par saison.

* Membres individuels :

Après avis du District concerné (Côte d'Opale), le Conseil accorde la licence Membre Individuel sollicitée par M. Jérôme LEDEZ.

* Affiliation :

560 657 – AS BRUILLE SAINT AMAND

12/ Clôture :

Bruno BRONGNIART remercie l'ensemble des membres du Conseil de Ligue qui ont permis, au cours de la mandature, de réaliser la fusion des Ligues Nord-Pas de Calais et Picardie en LFHF.

Il souhaite que la prochaine mandature permette de réaliser en harmonie la réalisation de grands objectifs définis en commun.

13/ Fin de la séance : 20 heures.

Jacques LIENARD
co-secrétaire de séance

Bernard COLMANT
co-secrétaire de séance